

Architecture et jeunes en difficultés

Le concours pour les nouveaux locaux de CHARTEM, à Valmont dans les hauts de Lausanne, a été jugé cet été. L'architecte Bernard Pahud en est le lauréat.

Le CHARTEM (Centre Horizon d'Activités et de Relais – Transition Ecole – Métiers) a besoin de locaux adaptés à ses objectifs de répondre aux difficultés d'intégration professionnelle rencontrées par certains jeunes au sortir de l'école obligatoire.

Un concours d'architecture à 2 degrés, ouvert à tous les architectes suisses, a permis d'évaluer 45 projets devant permettre à cette structure expérimentale d'étendre ses activités et de répondre à la forte demande à laquelle elle est confrontée. Le Conseil d'Etat vient de prendre acte du rapport du jury de ce concours. Il a mandaté le lauréat, Bernard Pahud, à Morges, pour une mise au point de son projet. Il a aussi nommé une commission de construction présidée par Michel Rosazza, architecte au Service des bâtiments.

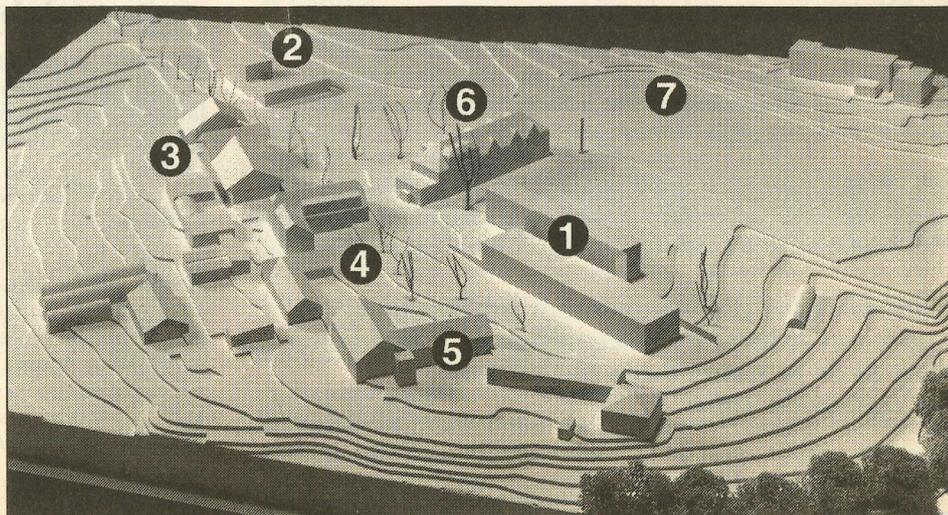
L'idée de créer, sous l'acronyme CHARTEM, une structure pédagogique d'accueil de jeunes qui se trouvent en difficultés psychosociales sans projet concret après leur scolarité obligatoire, est née en 1993. Le principe de cette institution est de fournir ateliers et encadrement pour permettre aux jeunes, pendant une année, d'expérimenter les

différentes facettes du métier qu'ils envisagent, de stabiliser leur choix et de trouver une place d'apprentissage. Des cours d'appui complètent ces activités pratiques.

Le CHARTEM est complémentaire au Centre d'orientation et de formation profession-

nelles, connu sous le sigle de «COFOP». Ses locaux se situent juste à côté de ce dernier, sur les terrains à disposition, à Vennes-Valmont.

Alexandre Antipas, architecte adjoint au Service des bâtiments, président du jury



La maquette du site: 1 projet primé pour le CHARTEM (secteurs administration, artisanat, industrie, restauration, hôtellerie); 2 administration COFOP; 3 ancienne ferme; 4 orientation professionnelle; 5 ateliers; 6 ancien internat; 7 terrain de foot.

Une aventure

Lors du lancement d'un concours d'architecture, personne n'est en mesure de prévoir avec certitude quel en sera l'aboutissement.

Le Maître de l'ouvrage exprime ses besoins, ses objectifs et, parfois, se fait certaines idées de ce à quoi il s'attend.

Les concurrents matérialisent les souhaits du Maître de l'ouvrage en apportant leur sensibilité propre et leur façon de voir les choses.

Le jury intègre les demandes du Maître de l'ouvrage et interprète les propositions des concurrents. Celles-ci apportent souvent un éclairage inattendu au problème posé, qui amène jury et Maître de l'ouvrage à se questionner sur la pertinence de certaines de ses demandes ou sur la justesse de sa vision des choses. C'est un processus itératif où il n'y a pas de vérité absolue, qui présuppose une modestie constante et par lequel – en fin de compte – tous les acteurs s'en trouvent enrichis.

Sous le signe du développement durable

Le concours d'architecture organisé pour le CHARTEM était placé sous le signe du «développement durable».

Contrainte d'équilibre

Cette notion n'est ni une formule magique ni un critère unique et définissable en soi. Il s'agit plutôt d'une déclaration d'équilibre entre trois pôles parfois antinomiques: l'adéquation sociale, le développement économique et la sauvegarde des ressources naturelles.

Notion à échelle variable, le développement durable recoupe des aspects traditionnellement abordés et examinés par les architectes et les jurys. L'insertion dans le site et le paysage,

l'expression architecturale, la qualité spatiale, la réponse fonctionnelle, l'évolutivité et l'adaptabilité dans le temps, l'écologie, les matériaux et l'économie du terrain et de la construction sont quelques-uns de ces aspects.

La nouveauté est qu'en imposant la contrainte de l'équilibre, le développement durable a le mérite de stimuler la réflexion des acteurs dans tous ces domaines simultanément. L'équilibre interdit la focalisation exclusive sur l'un ou l'autre des facteurs qui entrent en jeu.

Réponse convaincante

Aux yeux du jury, le projet primé donne une réponse

très convaincante à cette quête d'équilibre, notamment en ce qui concerne la compacité, l'économie du terrain, le développement des façades, la polyvalence et les qualités spatiales intérieures et architecturales.

De plus, cette proposition donne des réponses pertinentes quant à l'objectif social visé et la population concernée, la matérialisation des structures et des façades pour lesquelles une large part est réservée au bois, la protection – par le choix de son implantation – contre le bruit de l'autoroute, le potentiel de captage passif d'énergie solaire et, enfin, l'économie de la construction.